

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2013

L'an deux mille treize, le vingt deux du mois de mai, les membres composant le

Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, **se**

sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Roger

MILAN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du conseil municipal : 14 mai 2013

Etaient présents : Roger MILAN, Sylviane HENNEQUIN, Pierre CARQUIN, André

HOURDRY, Jean-Paul GUILLON, Ludovic MORIN, Charles HUYART, Lionel DE VISCH,

Denise MARQUIS, Gérard MURAT, Fabienne MARECHAL, Marie-Louise RINZLER-

DENISART.

Absents excusés : - Colette BOUVRY

- Béatrice NOUVEAU (Pouvoir R. MILAN)

- Véronique RUFIN (Pouvoir G. MURAT)

- Patricia VERGNET

- Georges VAN LANDEGHEM (Pouvoir C. HUYART)

- Guillaume GARDON

La séance est ouverte à 10 H 07.

Monsieur le Maire fait savoir que lors de précédents Conseils, il a été décidé de lancer un M.A.P.A. pour la réalisation de travaux de P.V.R. : -
Chemin de Beauregard

- Chemin de la Champaille

- Rue du Champ de Tir

La commission d'appels d'offres s'est tenue les 6 et 13 mai 2013, avec le Maître d'œuvre, Monsieur CHOLLET. A l'issue de ces deux réunions, la commission d'appels d'offres propose de retenir l'entreprise EIFFAGE. Le montant estimatif des travaux était de 114,734,70€ HT. Sept entreprises déclarées, et trois non déclarées ont retiré le dossier de consultation.

Deux entreprises ont déposé des offres :- ?1 VALLET SAUNAL : 101.684,57€ HT

- ?2 EIFFAGE TP : 97.000,00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'entreprise EIFFAGE TP pour ce M.A.P.A.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce M.A.P.A.

Monsieur CARQUIN note la proposition d'une entreprise pour une réunion publique des riverains.

Réponse : remarque intéressante retenue. Peut permettre d'élaborer les divers points d'organisation de chantier et circulation positivement.

Elimination des déchets ? : par l'entreprise.

Monsieur HOURDRY précise que la Commune peut demander certains gravats pour des besoins de Voirie/Chemin.

Madame RINZLER DENISART : Concernant le Chemin de la Champaille, est-ce Chemin ou Rue ?

Réponse : l'appellation est : « Chemin de la Champaille » bien que cette voie est classée et aménagée comme une rue.

Séance levée à 10h40.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE NOGENT SUR VERNOY' around the perimeter and 'Le' in the center. The signature is a cursive script that appears to read 'R. Milan'.

R Milan